

Arrêt de la Cour de justice de la CEDEAO

**UNIR donne
sa position** P.4



Deuxième vague de l'enquête EHCVM 3

**L'opération démarre
le 07 septembre 2026**

Lire le communiqué à la page 6

NECROLOGIE



P.7

**Veuve PATAWOLO M. Yawa
dite « Nana » s'en est allée**



Waraa

— LES VAINQUEURS —

HEBDOMADAIRE TOGOLAIS D'INFORMATIONS ET D'ANALYSES N° 0575 du 03 Septembre 2026 - Prix : 250 F CFA



Face au nouvel ordre mondial

**Le Togo propose le dialogue
dans un monde en recomposition** P.4

L'actualité continue sur le www.waraa.tg

Produits pétroliers

L'OTR lance une phase pilote de tracking des camions

L'Office Togolais des Recettes (OTR) annonce le lancement, à compter du 1^{er} septembre 2026, d'une phase pilote de suivi électronique des camions transportant des produits pétroliers à destination des pays de l'hinterland.

Cette opération, prévue dans le cadre du suivi des opérations de transit, sera mise en œuvre à la Division des Opérations Douanières des Hydrocarbures et de la Raffinerie (DODHR), ainsi qu'au bureau de douane de Kémériada. Selon l'avis N°007/2026/OTR/CG/CDDI, un échantillon représentatif de camions transportant des produits pétroliers vers le Burkina Faso, le Mali et le Niger sera sélectionné pour recevoir des balises de suivi, communément appelées «Tracking».

Le nouveau dispositif permettra aux services compétents



de suivre les camions depuis leur point de départ, notamment Lomé ou Kémériada, jusqu'au bureau de douane de Cinkassé. L'objectif est de s'assurer du respect des itinéraires et des délais autorisés tout au long du parcours. À travers cette phase pilote, l'OTR entend ainsi renforcer le contrôle des opérations de transit et contribuer à une meilleure sécurisation de la chaîne logistique pétrolière au Togo.

Les opérateurs économiques et les transporteurs concernés sont invités à prendre les dispositions nécessaires afin de faciliter le bon dé-

roulement de l'opération. L'OTR souligne

par ailleurs que la collaboration de l'ensemble des acteurs sera indispensable à la réussite du projet. Cette initiative devrait, à terme, contribuer à assainir et à sécuriser davantage le transport des produits pétroliers destinés aux pays de l'hinterland.

L'avis, signé le 14 août 2026 à Lomé par le Commissaire général de l'OTR, Yawa Dzigbodi Tségan, appelle enfin au civisme et au respect scrupuleux des nouvelles dispositions.

WARAA

Police nationale

Un voleur de moto arrêté à Lankouvi

A Lomé et précisément à Lankouvi, une attaque digne d'un scénario bien préparé a failli tourner au drame dans la nuit du mercredi 26 août 2026. Trois individus armés de machettes ont tenté de s'emparer de la motocyclette d'un habitant du quartier, mais leur opération a été brutalement interrompue par l'arrivée providentielle d'une patrouille de police.

Selon les informations rapportées



par la Police nationale togolaise, les malfrats avaient mis au point un stratagème pour attirer leur victime dans un piège. L'un d'eux s'était

fait passer pour un simple passager afin de convaincre le conducteur de le conduire à un endroit où deux de ses

Suite à la p 7

WARAA
Les Vainqueurs

Siège : Derrière EPP Kélégougan
Tél : 90-02-52-45
E-mail : micheltchadja@yahoo.fr
c/s Casier N° 087. 13 BP152
LOME-TOGO

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Michel Yao TCHADJA
(alias Ezi Akoma)

Cel : 90-02-52-45 / 22-32-92-57

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Pamphile S. NUMENYA

REDACTION

Ezi Akoma
Razak
Tchaa
Jack Nukunu

INFOGRAPHISTE

Pamphile S. NUMENYA

IMPRIMERIE

YANIDEL GROUPE

Tirage : 3.000 Exemplaires

Récepissé N° 0471/29/05/13/HAAC

Annonces et pubs
appelez le 90-02-52-45

Retrouvez
votre Journal
WARAA
Les Vainqueurs
chaque jeudi
dans les kiosques

Numéros Utiles

CHU Tokoin :	22-21-25-01
CHU Campus :	22-25-77-68
	22-25-47-39
	22-25-78-08
Commissariat Central :	22-21-28-71
Sûreté Nationale :	22-22-21-21
Pompiers :	118 ou 22-21-67-06
Gendarmerie (Secours et assistance)	172 ou 22-22-21-39
Police secours	117

Mémorandum du 12 août 2026

Une opposition en décalage avec la V^e République

L'opposition togolaise continue de parler de « crise » et de réclamer une transition politique, alors que les institutions de la Ve République sont désormais installées et fonctionnent. Le mémorandum publié le 12 août 2026 par plusieurs partis d'opposition, organisations de la société civile et acteurs de la diaspora illustre cette volonté de remettre en cause l'ordre institutionnel issu de la réforme constitutionnelle de 2024. Mais entre contestation politique et crise institutionnelle, la différence mérite d'être clairement établie.

Le document présenté comme un « mémorandum pour une sortie de crise au Togo » demande notamment l'ouverture d'une transition politique, la refondation de la République et le retour à un nouvel ordre constitutionnel. Ses signataires fondent leur démarche sur leur lecture de la décision de la Cour de justice de la CEDEAO et considèrent que la Ve République et les institutions qui en découlent seraient illégitimes. Mais cette lecture relève avant tout d'une position politique contestataire. Elle ne suffit pas, à elle seule, à établir l'existence d'une crise institutionnelle au Togo.

Une République qui fonctionne

Depuis l'entrée



en vigueur de la nouvelle Constitution, le Togo a progressivement mis en place les institutions prévues par la Ve République. Le pays fonctionne désormais selon un régime parlementaire dans lequel le président de la République est élu par le Parlement réuni en Congrès. Jean-Lucien Kwassi Lanyo Savi de Tové a ainsi été élu président de la République le 3 mai 2025.

Dans le même temps, la majorité parlementaire issue des élections législatives du 29 avril 2024 a désigné Faure Essomana Gnassingbé comme Président du Conseil. L'Assemblée nationale indique que cette désignation est intervenue sur la base de la majorité obtenue par l'Union pour la République (UNIR), qui avait remporté 108 des 113 sièges. Les institutions ne sont donc pas en vacance. Le Parlement siège, le président de la République exerce ses fonctions, le Président du Conseil conduit l'action gouvernementale et l'administration de l'État continue de fonctionner. La Constitution du 6 mai 2024

définit par ailleurs l'organisation des pouvoirs publics, notamment les compétences de l'Assemblée nationale et du Sénat. Dans ces conditions, employer systématiquement le terme de « crise » pour qualifier la situation togolaise entretient une confusion entre désaccord politique et dysfonctionnement institutionnel.

Une contestation qui ne doit pas être confondue avec une crise nationale

Il existe évidemment une contestation politique. Des partis et organisations estiment que la réforme constitutionnelle de 2024 n'est pas conforme à leur conception de la démocratie et souhaitent revenir sur l'architecture institutionnelle précédente. Mais, une opposition peut contester les choix du pouvoir sans que le pays soit nécessairement plongé dans une crise institutionnelle. Le véritable enjeu est alors celui de la capacité de cette opposition à transformer sa contestation en offre politique crédible, capable de convaincre les ci-

toyens et de conquérir leur confiance par les voies démocratiques. Or, à force de concentrer son discours sur la dénonciation de la Ve République, sur les appels à la transition et sur la recherche d'un arbitrage extérieur, l'opposition risque de passer à côté de l'essentiel : son enracinement auprès des populations.

Plutôt que de combattre la République, conquérir le peuple

Une République ne se consolide pas seulement par les textes. Elle s'enracine surtout lorsque les citoyens s'approprient ses institutions et lorsque les forces politiques contribuent à leur fonctionnement. C'est précisément sur ce terrain que l'opposition devrait davantage investir : présence dans les communes et les préfectures, écoute des préoccupations quotidiennes, propositions sur l'emploi, le pouvoir d'achat, l'éducation, la santé, l'agriculture, la sécurité et le développement local. Le débat politique ne peut pas être réduit à la question de savoir si la Ve République doit exister ou disparaître. Elle est désormais une réalité institutionnelle, avec des organes constitués et des responsables installés dans leurs fonctions. La Constitution adoptée en 2024 a effectivement transformé l'architecture

politique du pays.

L'opposition peut continuer à la critiquer. Elle peut même proposer sa réforme. Mais si elle veut véritablement accéder au pouvoir, elle devra surtout démontrer qu'elle est capable de convaincre une majorité de Togolais.

Le mémorandum traduit donc une volonté assumée de remettre en cause le nouvel ordre institutionnel. Mais présenter cette contestation comme la preuve d'une crise nationale apparaît excessif. Le Togo n'est pas confronté à une vacance du pouvoir ni à une absence d'institutions. La Ve République est installée et ses institutions fonctionnent. Le débat qui subsiste est essentiellement politique : faut-il conserver cette architecture ou la modifier ?

Pour l'opposition togolaise, le véritable défi est ailleurs. Plutôt que de consacrer l'essentiel de son énergie à attaquer une République déjà installée, elle gagnerait à retourner au contact des populations, à construire une véritable implantation locale et à présenter un projet suffisamment convaincant pour obtenir leur adhésion. Car une République ne se renverse pas par les mémorandums : elle se transforme par le débat démocratique, les urnes et l'adhésion des citoyens.

Arrêt de la Cour de justice de la CEDEAO UNIR donne sa position

Le parti au pouvoir au Togo apporte une nouvelle lecture de l'arrêt rendu par la Cour de justice de la CEDEAO sur la réforme constitutionnelle de 2024. Pour Kanka-Malik Natchaba, délégué national du Mouvement des jeunes UNIR, cette décision « ne remet pas en cause et n'a pas vocation à remettre en cause l'ordre constitutionnel établi ». Invité hier sur Kanal FM, Kanka-Malik Natchaba a livré l'une des premières réactions publiques du parti au pouvoir face aux interprétations de l'arrêt de la juridiction communautaire par une partie de l'opposition et de la société civile.

L'ancien ministre, ancien secrétaire général du gouvernement et actuel directeur général de la Société aéroportuaire de Lomé-Tokoin (SALT) a notamment contesté la lecture faite par l'opposition dans son memorandum publié le 25 août dernier. Pour lui, il convient avant tout de « se coller à la décision de la Cour » plutôt qu'aux différentes interprétations qui peuvent en être faites. Il faut rappeler que dans son arrêt rendu en janvier dernier, la Cour de justice de la CEDEAO avait estimé que la modification constitutionnelle adoptée le 25 mars 2024, « compte tenu de son calendrier, de son contenu et de ses effets escomptés », violait l'article 23 de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance et constituait un changement inconstitutionnel de gouvernement au sens de cette disposition.

S'appuyant sur cette décision, un regroupement de partis politiques de l'opposition et d'organisations de la société civile avait, dans un memorandum rendu



public le 25 août, appelé à un « retour à l'ordre constitutionnel » et à l'ouverture d'une transition politique. « L'arrêt de la Cour de justice de la Cédéao a l'autorité de la chose jugée et s'impose à tous », avait notamment déclaré Komi Wolou, l'un des membres du regroupement. Mais pour Kanka-Malik Natchaba, cette interprétation va au-delà du contenu même de la décision de la Cour. « Nous avons vocation à nous coller à la décision de la Cour », a-t-il insisté, soulignant que l'arrêt ne comporte, selon lui, aucune disposition demandant l'annulation ou le retrait de la réforme constitutionnelle, ni un retour à la situation antérieure.

Le responsable d'UNIR estime ainsi que la décision « ne comporte pas d'éléments qui viennent rendre illégitimes ou qui viennent rendre caduques les avancées ou les réformes qui ont été faites dans le cadre de cette Constitution ». Selon lui, aucun mécanisme contraignant prévu dans l'arrêt n'impose également une mesure particulière au gouvernement ou aux institutions togolaises. Kanka-Malik Natchaba a également rejeté les critiques selon lesquelles la nouvelle Constitution empêcherait toute alternance politique. Il a rappelé que les responsables des institutions sont désignés dans le cadre d'un processus

électoral et que le Parlement, appelé à jouer un rôle central dans le nouveau système institutionnel, est lui-même issu du suffrage. Les acteurs politiques, a-t-il ajouté, restent libres de participer à la vie politique et aux différentes élections. « L'alternance n'est pas remise en cause », a-t-il affirmé. Abordant les appels à d'éventuelles sanctions internationales contre le Togo, le responsable du Mouvement des jeunes UNIR a estimé que l'arrêt de la Cour ne prévoyait aucune sanction auto-

matique. « La décision elle-même ne comporte pas de sanctions automatiques pour qui que ce soit à ce jour », a-t-il déclaré, invitant les différents acteurs à privilégier les mécanismes internes de dialogue pour le règlement des différends politiques.

Sur la situation nationale, Kanka-Malik Natchaba a par ailleurs écarté l'existence d'une crise institutionnelle, estimant que les institutions de la République fonctionnent normalement. Il a également rappelé l'existence d'un cadre de dialogue politique au ministère de l'Administration territoriale, ouvert aux acteurs désireux d'exprimer leurs positions et de formuler des propositions. Cette prise de position s'inscrit dans la continuité de la réaction du gouvernement togolais, qui avait déjà contesté, fin juillet, la compétence de la Cour de justice de la CEDEAO pour se prononcer sur la cons-

titutionnalité du droit interne. Les autorités togolaises avaient alors soutenu que la Cour « n'a aucune compétence de contrôle de constitutionnalité du droit interne, ni un titre à juger un pouvoir constituant national ». Le gouvernement avait également dénoncé ce qu'il qualifiait de « tentative de la Cour d'outrepasser ses compétences », estimant que celles-ci sont limitées au contrôle du respect des droits de l'homme et des manquements au droit communautaire.

À travers cette nouvelle sortie, le parti au pouvoir maintient donc sa position : si l'arrêt de la Cour de justice de la CEDEAO doit être pris en considération, son contenu ne saurait, selon UNIR, être interprété comme une remise en cause automatique de l'ordre constitutionnel actuellement en vigueur au Togo.

WARAA

Face au nouvel ordre mondial

Le Togo propose le dialogue dans un monde en recomposition

Face aux fractures qui traversent aujourd'hui le système international, le Togo entend faire entendre une voix fondée moins sur les grands discours que sur l'expérience du terrain. Depuis plusieurs années, Lomé s'efforce de préserver des espaces de dialogue dans des contextes régionaux marqués par les tensions politiques, les ruptures institutionnelles et les divergences croissantes entre États.

Cette pratique nourrit aujourd'hui son plaidoyer en faveur d'un multilatéralisme plus inclusif, davantage fondé sur l'écoute, la



médiation et la recherche de compromis. De l'espace de dialogue entre la CEDEAO et l'AES au Mali, jusqu'aux dynamiques complexes des Grands Lacs, la diplomatie togolaise privilégie, lorsque les positions paraissent irréconciliables, le maintien des canaux

de communication.

Une ligne diplomatique qui repose sur une conviction simple : lorsque le consensus immédiat devient impossible, préserver le dialogue reste le meilleur moyen de garder ouverte la voie d'un règlement.

Suite à la p 5

N° 0575 - Jeudi 03 Septembre 2026

A Bichkek

Faure Gnassingbé porte haut la voix de l'Afrique

Le Président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, a pris part, le 1er septembre 2026 à Bichkek, au 26e sommet élargi de l'Organisation de coopération de Shanghai (OCS+). Devant les dirigeants de l'organisation, leurs partenaires et les représentants des pays invités, il a partagé sa vision de la transformation de l'ordre international dans un monde marqué par l'émergence de nouveaux pôles de puissance.

Constatant une profonde recomposition des équilibres mondiaux, le dirigeant togolais a relevé que « le monde change », avec l'apparition de nouveaux centres de puissance, de nouveaux équilibres économiques et de nouvelles voix désireuses de se faire entendre. Face à cette évolution, Faure Gnassingbé a plaidé pour une approche lucide de la multipolarité. Selon lui, celle-ci doit offrir davantage de choix aux nations plutôt que créer de nouvelles divisions. « La multipolarité doit nous donner davantage de choix et non créer de nouvelles divisions », a-t-il déclaré, soulignant que l'émergence de nouveaux partenaires constitue pour l'Afrique une occasion de diversifier ses relations et de réduire certaines dépendances.

Le Président du Conseil a toutefois mis en garde contre une vision idéalisée de cette nouvelle configuration mondiale. « Davantage de pôles de puissance ne signifie pas automatiquement davantage de justice », a-t-il estimé, rappelant que la multipolarité peut également engendrer rivalités, fragmentation et rapports de force. Pour Faure Gnassingbé, la multipolarité doit donc aller de pair avec un

multilatéralisme rénové, fondé sur des règles communes et permettant à chaque nation d'exercer librement ses choix en fonction de ses intérêts et de ses priorités. Il a notamment appelé à éviter la constitution de nouveaux blocs antagonistes.

Réformer le système multilatéral

Le dirigeant togolais a également insisté sur l'avenir du système multilatéral et sur la nécessité d'adapter les Nations unies aux réalités du monde actuel. « Les Nations Unies restent indispensables, mais elles doivent profondément évoluer dans un monde plus multipolaire. Nous avons besoin davantage de multilatéralisme et non de moins », a-t-il affirmé. Tout en réaffirmant le caractère universel de l'ONU, Faure Gnassingbé a relevé les limites de son fonctionnement, notamment lorsque les rivalités entre grandes puissances paralysent les institutions internationales ou lorsque les règles semblent être appliquées différemment selon les crises.

La représentation de l'Afrique dans la gouvernance mondiale a occupé une place centrale dans son intervention. Pour le Président du Conseil, un ordre international ne peut être pleinement juste tant que le continent africain demeure insuffisamment représenté dans les instances de décision. Il a ainsi plaidé pour une transformation des Nations unies, notamment dans la composition de leurs organes de direction, ainsi que pour une meilleure articulation entre l'ONU, l'Union africaine, l'OCS et les autres orga-



nisations régionales.

Une justice économique

Au-delà de la représentation politique, Faure Gnassingbé a mis l'accent sur la dimension économique de la réforme de l'ordre international. « Un ordre mondial plus juste doit donner au Sud une véritable capacité de choix », a-t-il déclaré, estimant que les pays africains doivent pouvoir financer leur développement, transformer leurs ressources et créer davantage de valeur sur leurs propres territoires. Cette ambition passe, selon lui, par une transformation des mécanismes économiques et financiers internationaux, mais aussi par une diversification

des partenariats fondés sur l'investissement productif, les infrastructures, la transformation locale et le transfert de technologies.

Le Président du Conseil a ainsi appelé au renforcement de la coopération entre l'Afrique et les grands pôles émergents, tout en encourageant le développement des partenariats avec l'Asie, l'Europe, les Amériques et entre les pays africains eux-mêmes. À travers cette vision, Faure Gnassingbé ambitionne de voir l'Afrique devenir un acteur à part entière de la recomposition de l'ordre mondial.

La tribune de l'OCS a également donné lieu à plusieurs appels en faveur d'un monde plus solidaire, plus juste, plus

sûr et davantage tourné vers la paix. L'Organisation de coopération de Shanghai Plus constitue un cadre de dialogue élargi réunissant les États membres de l'OCS, leurs partenaires ainsi que des pays invités autour des grandes questions liées à la gouvernance mondiale.

Cette édition a enregistré la participation de plusieurs dirigeants de premier plan, dont les Présidents chinois Xi Jinping, russe Vladimir Poutine et biélorusse Alexandre Loukachenko, ainsi que les Premiers ministres indien Narendra Modi et pakistanais Shehbaz Sharif. Des dirigeants et représentants de nombreux pays partenaires et invités, notamment l'Égypte, la Turquie, l'Azerbaïdjan, l'Arménie, la Mongolie, le Laos et le Vietnam, ont également pris part à cette rencontre. Par son intervention à Bichkek, Faure Gnassingbé a ainsi porté la voix d'une Afrique qui entend participer davantage à la définition des règles et des équilibres du monde de demain.

WARAA

Face au nouvel ordre mondial Le Togo propose le dialogue dans un monde en recomposition

Une diplomatie forgée dans la pratique

C'est cette expérience qui donne une résonance particulière au discours du Togo sur la réforme de la gouvernance internationale. Lomé ne revendique pas une théorie abstraite du dialogue. Il met en avant une pratique diplomatique construite au contact

des réalités africaines et des crises qui traversent le continent.

Dans cette approche, la médiation n'est pas un simple exercice protocolaire. Elle devient un véritable outil de prévention des crises, de réduction des tensions et de rapprochement des positions. Même lorsque les divergences semblent profondes, le dialogue permet de maintenir un

espace où peuvent émerger, à terme, des solutions.

De Lomé à Bichkek, la même philosophie

La participation de Faure Essozimna Gnassingbé au format SCO à Bichkek s'inscrit dans cette continuité. En rejoignant cet espace de concertation internationale, le Togo entend y apporter une

PRESIDENCE DU CONSEIL
MINISTRE DE LA PLANIFICATION
DU DEVELOPPEMENT

MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE,
DE LA GOUVERNANCE LOCALE ET DES AFFAIRES
COUTUMIERES

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail - Liberté - Patrie

COMMUNIQUE CONJOINT N° 00554 /2026/MPD/ MATGLAC
relatif à la deuxième vague de la troisième édition de l'enquête harmonisée sur les
conditions de vie des ménages (EHCVM-3)

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest avec l'appui de la Banque mondiale, il est prévu sous la coordination régionale de la Commission de l'UEMOA, une troisième Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM-3) sur la période 2025-2026, à la suite des deux premières éditions réalisées en 2018-2019 et 2021-2022.

Cette enquête vise à fournir non seulement les données pour le suivi-évaluation de la pauvreté et des conditions de vie des ménages dans chacun des pays membres de l'UEMOA mais aussi les tendances de la pauvreté. Plus spécifiquement, elle permettra de collecter d'une part des informations sur le ménage et d'autre part des informations sur la localité de résidence du ménage.

Elle permettra également d'aborder l'existence, la fonctionnalité et l'accessibilité des services sociaux de base dans la localité, d'évaluer l'implication des membres de la communauté dans les projets mis en œuvre dans la localité.

L'enquête est subdivisée en deux vagues. La collecte de données sur le terrain pour le compte de la première vague se déroule actuellement et prendra fin le 11 juillet 2026. Lesdits travaux de collecte de données sur le terrain se déroulent normalement sans difficultés majeures.

Pour la mise en œuvre de la deuxième vague, deux principales activités de terrain sont prévues sur la période allant de juillet à novembre 2026 sur toute l'étendue du territoire. Il s'agit notamment de :

- la cartographie et l'énumération des zones de dénombrement (ZD) qui sont prévues pour se dérouler du 18 juillet au 16 août 2026 ;
- la collecte de données de l'enquête principale de la 2^e vague qui se déroulera du 31 août au 15 décembre.

39, Rue de la KOZAH, Immeuble INSEED-CENETI, BP : 118 Lomé-Togo
Tél. (+228) 22 21 62 24 / 22 21 72 87, E-mail : inseed@inseed.tg, Site web : www.inseed.tg

Pour la réussite de cette importante opération qui sera conduite par l'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED), le Gouvernement invite les populations à réserver un bon accueil aux agents de collecte identifiables par leur badge à l'effigie de l'enquête et à leur fournir des informations de qualité qui seront traitées dans l'anonymat et la confidentialité, conformément à l'article 8 de la loi statistique N°2011-014 en vigueur au Togo.

Le Gouvernement remercie par avance les populations concernées par cette collecte pour leur disponibilité et compte sur leur franche collaboration.

Fait à Lomé, le 29 JUIN 2026

Le Ministre de l'administration
territoriale, de la gouvernance locale
et des affaires coutumières



Pour le Ministre de la planification
du développement.
Le Ministre, Secrétaire Général de la
Présidence du Conseil



Citoyens togolais,

Conducteurs de poids lourds,

Les infrastructures routières sont un patrimoine commun que nous avons le devoir de protéger.

Les camions en surcharge détruisent précocement les routes.

Eviter les chargements hors norme, c'est garantir la longévité de la route, c'est préserver le bon état du réseau routier et de votre engin ; c'est aussi, renforcer la sécurité des biens et des personnes.

Ensemble, combattons le phénomène de la surcharge sur nos routes.

Message de la Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier (SAFER)

PHARMACIES DE GARDE

Du 31 AOÛT au 07 SEPTEMBRE 2026

PHARMACIE BON PASTEUR	22 21 13 67	44 Av. de la libération, en face de Brother Home
PHARMACIE 31EME ARRONDISSEMENT	22 21 52 27	Bd. du 13 Janvier, près de l'immeuble FIATA
PHARMACIE BON SAMARITAIN	22 21 45 30	BE PA de SOUZA / Hôpital de BE
PHARMACIE BIOVA	22 34 50 93	Bd. Houliet-Bôgnig
PHARMACIE HORIZON	22 20 42 42	165, Bd du 13 janvier Nyékonakpô. Face Sa-
peurs-Pompiers à côté de l'immeuble A.A.C.		
PHARMACIE JUSTINE	96 80 09 31	291, Bd des Armées - Tokoin Habitat
PHARMACIE GBOSSIME	22 22 50 50	376, Boulevard de la Kara 08 B.P.: 80859 Lomé-
TOGO		
PHARMACIE NOTRE DAME	96 80 10 12	Rte de l'Aéroport entre la foire TOGO 2000 et l'Aé-
roport		
PHARMACIE LA PROSPERITE	96 80 09 91	Bd Eyadéma entre l'immeuble EDA OBA et la
Direction Police Judiciaire (DPJ)		
PHARMACIE MADINA	91 1833 33 WUITI	en face de la cité de la CNSS à côté de UTB Novissi
PHARMACIE ST PIERRE	22 26 19 73	Sa boville Hédzranawé, Boulevard Haho
PHARMACIE DEO GRATIAS	96 28 57 13	Rue Notre Dame de la Miséricorde KEGUE
DINGBLE		
PHARMACIE PEUPLE	22 61 37 29	Rue Santia ou, près du marché NUKAFU 06 BP
61217 Lomé 06		
PHARMACIE BA-AYETA	97 72 69 69	KEGUE, Zogbédji non loin de la station NRL (an-
cienne station Ouando		
PHARMACIE CHRIST-ROI	22 27 46 66	Kagomé
PHARMACIE MAELYS	22 27 60 19	1688, Bd Malfakassa - Kpota en Face de NETADI
PHARMACIE MISERICORDE	96 80 09 45	BE-KPOTA à 300M de NISSAN, A côté de la
Station MRS		
PHARMACIE DE LA CITE	22 25 01 25	Boulevard du 30 Août - BP 8461 - LOME - TOGO
PHARMACIE EPIPHANIA	70 40 10 52	Rue de La Pampa, Carrefour AGBEMADON,
ADIDOGOME		
PHARMACIE BESDA	22 51 05 29	Route de Kalimé, Adidogomé Aménopé 04 BP :
604 Lomé - TOGO		
PHARMACIE CONSEIL	93 10 92 92	Carrefour du CEG Sagbado Logoté
PHARMACIE DODJI	70 29 16 77	Ségbé Akato, immeuble Akato non loin de l'Eglise
Catholique d'Akato		
PHARMACIE POINT E	22 51 91 71 50 6,	rue 129 Aflo Gakli (Kinit Gomé), à Djidjilé dans le von
de la pharmacie Djidjilé		
PHARMACIE VERTE	22 25 03 26	Face Ecole du Parti Kikamé
PHARMACIE DELALI	93 64 53 72	En face de l'hôpital de Cacavéli à 100m entre la
Cour d'Appel et le marché de Cacavéli		
PHARMACIE NATION	22 25 59 65	Face ancien Marché TOTSI
PHARMACIE LAUS DEO	22 25 15 05	Rte de Léo 2000, face Clinique Besthesda-
PHARMACIE VITAFLORE	70 40 22 86	Agôé Vakpossito à 100 m de la station Shell Agôé
Vakpossito		
PHARMACIE MAINA	70 43 65 34	Quartier AVEDJI, non loin de Hô ital Source de
Vie, à 500m du Carrefour Y		
PHARMACIE ADOUNI	70 39 39 39	Vak ossito-Lo o omé, près du carrefour AISED
PHARMACIE IRIS	91 68 48 04	Amadahomé, Imm. Havon, A 500m de la station
CAP, Rue 50m à côté des Cassettes Auto		
PHARMACIE NABINE	93 36 26 26	Sise à Agôé Anomé dit Plateau (Route du Bar
Plateau)		
PHARMACIE ADONAI	22 50 04 05	Face Hôtel la Plantation à Agôé-Nivé
PHARMACIE TAKOE	91 55 18 04	Avant la station CAP ESSO de Zongo (côté opposé)
PHARMACIE ZONGO	70 49 96 55	Togblékopé carrefour Hermann entre Orabank et la
station Sanol Togblékopé		
PHARMACIE AMEN	90 88 55 88	Marché Adétikopé, près de l'Eglise Catholique
Christ-Roi		
PHARMACIE DENIS	93 08 46 40	AGOE Kové, CarrefourKpooji
PHARMACIE ABRAHAM	22 50 10 00	AGOE - Logopé Kossigan
PHARMACIE EXCELLENCE	22 50 24 47	AGOE Dèmakpô Voie CEDEAO
PHARMACIE VITAS	22 25 63 43	Située à Agôé Assiyéyé du côté ouest
PHARMACIE SANGUERA	70 42 80 80	Près du lycée Sanguera
PHARMACIE SAG BIBA	91 83 87 83	AGOE-Nanegbé à côté de la station T-Oil
PHARMACIE LA SHEKINAH	93 33 92 05	AGOE-NYIVE Qatimomé carrefour Amadenta
PHARMACIE NELLY'S	92 01 11 00	Klémé Agokpanou, non loin du château d'eau, sur
la voie de Ségbé à Sanguera		
PHARMACIE OBSERVANCE	22 50 48 60	SOGBOSSITO, en face de la station Total Ener-
gies à Côté du Camp BIR		
PHARMACIE M'BA	70 27 81 81	Agôé-Légbassito, Route de Mission Tové, 300
mètres après le marché de Légbassito		
PHARMACIE TRIOMPHE	93 25 80 36	Quartier Bokpoku, Route contournement, 300m de
carrefour kpala		
PHARMACIE DE L'EDEN	70 42 13 98	Route d'Aného, face Cité Baguida
PHARMACIE AVLE	22 27 04 86	AVEPOZO Be Kome à côté de la face ubii ue 04
BP 353 Lomé - TOGO		
PHARMACIE PRINCIPALE	90 82 67 67	Rte d'Aného Kpogan Yovo Kopé
PHARMACIE HELENE	96 98 15 15	Aveta face au marché d'Aveta
PHARMACIE LUMEN	70 41 68 36	DJAGBLE, En face de l'EPP (Plakomé)

SAVOIR NEWS

La Première Agence de Presse Privée au Togo

www.savoirnews.net

L'INFO en continu 24H/24

Tél (228) 90 04 19 64 / 91 45 34 50 / 99 35 29 23

E-mails : savoir.news@yahoo.fr /

info@savoirnews.net

Retour au calme à Niamey

Des d'arrestations après la mutinerie

Le calme est revenu le dimanche à Niamey après la mutinerie qui a secoué la capitale nigérienne samedi 28 août 2026. Des soldats rebelles avaient tenté de s'emparer du palais présidentiel et de la télévision nationale avant de se retrancher dans la base militaire située près de l'aéroport.

Les forces loyalistes ont repris le contrôle de la situation après plusieurs heures d'affrontements. Une partie des mutins s'est rendue, tandis que les autres ont été délogés lors d'une opération menée par la garde présidentielle, appuyée, selon plusieurs sources, par les forces russes d'Africa Corps. Des dizaines de militaires ont été arrêtés, dont certains blessés, mais aucun bilan officiel des



affrontements n'a encore été communiqué. La capitale reste sous haute surveillance, avec un important dispositif de sécurité autour de la présidence et des contrôles renforcés aux différents accès de Niamey.

Le ministre de la Défense, Salifou Mody, avait qualifié la mutinerie de « mouvement d'humour d'un groupe de soldats en rupture avec le règlement militaire ». Selon plusieurs sources, les mutins seraient princi-

palement de jeunes officiers issus notamment des Forces spéciales, qui auraient exprimé ces derniers mois leur frustration face aux lourdes pertes enregistrées dans la lutte contre les groupes jihadistes. De son côté, la Confédération des États du Sahel (AES) a dénoncé une « entreprise de déstabilisation » qui aurait été « contenue et mise en échec » par les forces loyalistes.

La Rédaction

Announces & Remerciements

Le Chef canton de Kouméa
Le Chef canton d'Aouda
Le Doyen de la famille AMOUIZE
Le Doyen de la famille KITISSA
Le Doyen de la famille KIYAKOUTALI
Les enfants et petits-enfants de la défunte
La Famille PATAWOLO, parentes, alliées et amies,
Profondément touchés par vos nombreuses marques de sympathie, d'affection et de soutien que vous leur avez témoignées de diverses manières lors du rappel à Dieu de leur très chère et regrettée mère, grand-mère, belle-mère et tante :

Veuve PATAWOLO Mawèna Yawa

Née KITISSA, dite « Nana »

Ménagère à Agbélouvé Kpessimé

Rappelée à Dieu le samedi 1er Août 2026 dans sa 76^{ème} année

L'inhumation a eu lieu au cimetière familial à Déguéléde le samedi 22 août 2026. La famille PATAWOLO vous renouvelle ses sincères remerciements.



Police nationale

Un voleur de moto arrêté à Lankouvi

Suite de la p 2

complices l'attendaient. Mais alors que l'agression était en cours, une équipe de patrouille est arrivée sur les lieux. Pris de court, les trois individus ont abandonné la motocyclette et pris la fuite en direction du Ghana. Dans leur fuite précipitée, ils ont laissé tomber un téléphone portable. C'est cet appareil qui a permis aux enquêteurs de remonter la piste de l'un des suspects. Après exploitation du téléphone, notamment grâce à un appel reçu, un jeune homme de 20 ans a été identifié puis interpellé le même jour dans le quartier d'Awatamé.

Les deux autres membres présumés du groupe restent, quant à eux, en fuite et sont activement recherchés par

la Police. Le suspect arrêté fera l'objet d'une procédure avant d'être présenté au Parquet pour répondre de ses actes. Cette affaire rappelle une fois encore que, face à des malfaiteurs de plus en plus ingénieux, la vigilance et la rapidité d'intervention des forces de sécurité peuvent faire toute la différence. La Police nationale appelle d'ailleurs les populations à renforcer leur collaboration afin de mettre les auteurs d'actes criminels hors d'état de nuire. Il revient aussi aux conducteurs de taxi-motos d'être très vigilants la nuit pour éviter de tomber dans les guet-apens.

WARAA

Face au nouvel ordre mondial

Le Togo propose le dialogue dans un monde en recomposition

Suite de la p 5

expérience diplomatique fondée sur le contact, la recherche de passerelles et la volonté de maintenir le dialogue, y compris dans les situations les plus complexes.

Cette présence traduit également l'ambition de Lomé de faire entendre une perspective africaine dans les débats sur l'évolution de l'ordre international. Celle d'un pays qui considère que la stabilité ne repose pas uniquement sur la convergence des positions, mais aussi sur la capacité des États à continuer de se parler lorsque les désaccords s'accroissent.

Le dialogue comme instrument de stabilité

Dans un monde international de plus en plus fragmenté, cette

philosophie prend une dimension particulière. Le dialogue ne signifie pas l'absence de désaccord ; il signifie la capacité à gérer le désaccord sans permettre qu'il ne débouche sur la rupture. C'est précisément cette vision que le Togo entend promouvoir à travers son plaidoyer pour un multilatéralisme plus inclusif, plus préventif et davantage tourné vers la recherche de solutions.

À Bichkek, Lomé a ainsi mis en avant une expérience diplomatique qui dépasse le simple registre du discours : faire du dialogue non seulement un instrument de politique étrangère, mais un véritable principe de gestion des relations internationales.

La Rédaction

OTR
Ouvrier Travaux Routiers

Soyez vigilants, ne vous faites pas avoir !

Pour toute vente aux enchères, OTR ne vous demandera jamais :

- de vous inscrire via WhatsApp,
- de payer des frais via mobile money (Mox ou Moov money)

8201 POUR TOUTES INFORMATIONS

RECHERCHER
www.otr.tg

OTR ne vous demandera jamais

ASSURANCE MALADIE
UNIVERSELLE | **AMU INAM**

8220

devient un
numéro vert

• Informations

• Conseils

• Réclamations

• Plaintes

Contactez-nous



8220

Appels désormais gratuits

INAM, toujours à votre écoute !